



L'ASSURANCE DES ARCHITECTES

Protégez votre agence

en confiant l'assurance
de vos risques à un spécialiste



SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

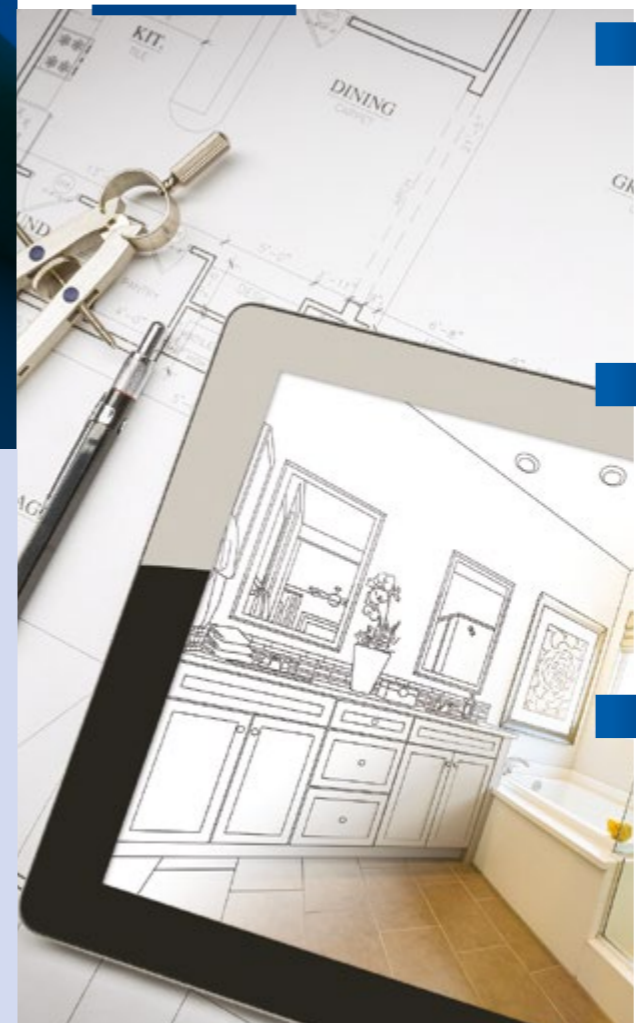


ÊTRE ARCHITECTE, C'EST ÊTRE AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS DU BTP, QU'ELLES SOIENT TECHNIQUES, FINANCIÈRES OU JURIDIQUES

De plus en plus soutenues, ces avancées engendrent de nouveaux risques. Aujourd'hui plus que jamais, vos responsabilités évoluent avec l'élargissement de vos missions et de nouvelles façons de travailler se font jour.

Il est essentiel de choisir des partenaires de confiance en matière d'assurance pour appréhender correctement ces risques. Avec son réseau d'experts et ses services décentralisés, SMABTP vous accompagne dans la gestion de vos contrats et de vos éventuels sinistres.

POURQUOI CHOISIR SMABTP ?



UNE PRÉSENCE COMMERCIALE SMABTP AU PLUS PROCHE DE VOUS

20 conseillers spécialisés dédiés aux architectes, répartis sur tout le territoire français, vous accompagnent au quotidien pour construire votre dispositif d'assurance.

UNE RÉACTIVITÉ & UNE EFFICACITÉ RECONNUE

Grâce à une structure décentralisée, la gestion des contrats et des sinistres est prise en charge rapidement par des interlocuteurs spécialisés, localisés en régions et ce, en conformité avec nos engagements de service.

L'INNOVATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE SMABTP

SMABTP a le souci constant de faire évoluer ses solutions d'assurance et les services apportés à ses assurés, afin de s'adapter à la transformation de leurs métiers, aux évolutions de leurs organisations et de leurs modes de gestion et, bien entendu, à l'apparition de nouveaux risques auxquels ils doivent faire face.

TOUTE L'EXPERTISE DE SMABTP

AU SERVICE DES ARCHITECTES

Avec SMABTP, plus qu'un assureur, c'est un véritable partenaire spécialisé qui est à vos côtés et à votre service : vous n'êtes jamais seul face à vos risques.

Grâce à un savoir-faire acquis depuis plus de 160 ans, SMABTP a élaboré pour vous un dispositif d'assurance complet. Nos équipes de proximité seront vos interlocuteurs au quotidien tout au long de la vie du contrat.

Pour couvrir chacun de vos besoins en matière d'assurance de votre activité, de vos biens et des équipements de votre agence : une solution SMABTP existe.

UN RÉSEAU UNIQUE D'EXPERTS

Une structure d'expertise au service de SMABTP et de ses clients : SOCABAT GIE, unique dans le secteur de l'assurance construction, composé d'une centaine d'architectes, d'ingénieurs et de techniciens, spécialistes du bâtiment ou du génie civil.



UNE FONDATION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Une fondation d'entreprise EXCELLENCE SMA œuvrant en faveur de la prévention des risques.





L'ACTIVITÉ ET LES MISSIONS DE VOTRE AGENCE



Vos obligations légales d'assurance de cabinets d'architecture, quels que soient votre effectif, votre mode d'exercice, la nature de vos clients et le type d'ouvrages sur lequel portent vos missions, peuvent être **couvertes** par l'intermédiaire d'un seul et unique contrat, comprenant également une **protection juridique étendue**.

Vous n'avez qu'**une seule et unique déclaration annuelle** de votre chiffre d'affaires à réaliser pour assurer l'ensemble de votre activité.

Le coût de cette assurance est calculé en fonction du **volume d'activité et de la nature de vos missions**. Bien entendu, une démarche qualité, l'expérience professionnelle, une sinistralité maîtrisée vous font bénéficier d'une **cotisation plus avantageuse**.

Erreur de conception, défaut dans le suivi du chantier, mauvais calculs...

Toutes ces défaillances peuvent vous coûter cher et mettre à mal la pérennité de votre cabinet. Il est impératif de sécuriser votre activité et toutes vos missions.

Vous avez besoin de couvrir vos déplacements et ceux de vos collaborateurs.

Si l'assurance en responsabilité civile automobile est obligatoire pour tous les véhicules, il ne faut pas négliger la prise en charge des dommages que peuvent subir vos véhicules ni l'assistance dont vous pouvez avoir besoin en cas d'accidents.

Vos collaborateurs sont amenés à se déplacer à titre professionnel avec leur véhicule personnel.

En cas d'accident, votre agence est responsable de tous les dommages.

VOS VÉHICULES PROFESSIONNELS



Différentes solutions pour assurer vos véhicules professionnels (à l'unité ou dans le cadre d'une flotte dès 5 véhicules) avec des contrats complets, contenant plusieurs formules et options pour s'adapter à vos besoins.

Votre responsabilité d'employeur est couverte lors des déplacements professionnels de vos collaborateurs avec leur véhicule personnel au travers d'un contrat complet (dommages aux véhicules des collaborateurs, dommages aux tiers, dommages corporels du conducteur ainsi qu'une assistance complète), même en cas de défaut d'assurance personnelle de vos salariés.

Incendie, vol, dégât des eaux...

Vos bureaux et leur contenu, comprenant vos matériels nomades, doivent être assurés de manière optimale pour vous permettre de maintenir votre activité même en cas de sinistre.

VOS BUREAUX



Un contrat d'assurance complet et sécurisant rédigé en « tous risques sauf » pour les garanties de dommages aux biens.

Une tarification au plus juste avec plusieurs formules de garanties et plusieurs montants de franchises.

Vos investissements sont parfaitement protégés et ce, dès la première formule, avec l'option des « matériels nomades en tous lieux ».

L'utilisation d'un drone dans le cadre de votre activité professionnelle est soumise à une réglementation stricte.

Vous devez impérativement vous assurer pour les dommages que votre drone pourrait causer à des tiers. Il ne faut pas sous-estimer les dommages que celui-ci pourrait subir ainsi que ses accessoires (casse, chute, vandalisme...).

LES DRONES



L'utilisation de drones dans le cadre de votre activité est assurée, en responsabilité civile et pour les dommages subis par votre drone. Vous répondez ainsi à vos obligations légales et couvrez votre matériel, en évolution ou au sol, en cas de chute, choc, foudre, fausse manœuvre... Vos accessoires (télécommandes, caméras, appareil photo...) peuvent être également assurés.

VOTRE RESPONSABILITÉ DE DIRIGEANT



Vous pouvez couvrir en un seul contrat **la responsabilité civile de tous les mandataires sociaux**, dirigeants de droit ou de fait, mis en cause à la suite d'une faute réelle ou supposée dans la gestion de l'entreprise.

Votre patrimoine personnel est sauvegardé grâce à la prise en charge de vos frais de défense, y compris ceux engagés dans l'urgence, et des dommages et intérêts auxquels vous pourriez être condamné.

Environnement réglementaire complexe, partenaires exigeants, judiciarisation croissante...

En tant que dirigeant, vous n'avez pas le droit à l'erreur. Toute décision prise au sein de votre agence peut entraîner une mise en cause personnelle de la responsabilité civile du mandataire social ; votre patrimoine et votre réputation peuvent alors être en danger.

VOS ENGAGEMENTS SOCIAUX ET CONVENTIONNELS



Votre agence peut faire face à ses obligations en matière de versement d'indemnités légales ou conventionnelles de licenciement ou de départ à la retraite.

Vous choisissez librement vos options de garantie et les adaptez selon les différents collèges de votre agence.

De plus, **votre agence peut déduire de son résultat fiscal les cotisations versées.**

Lorsqu'un salarié est licencié ou part à la retraite, vous êtes tenu de lui verser une indemnité.

Son montant est fixé en fonction de son salaire et de son ancienneté dans l'agence. Cette obligation peut être coûteuse et impacter votre trésorerie, surtout lorsque plusieurs salariés partent en même temps.

LES LITIGES PRUD'HOMMAUX



La défense de votre agence devant le Conseil de Prud'hommes et ses voies de recours, ainsi que le paiement des dommages et intérêts auxquels vous pouvez être condamné, en cas de litige avec un salarié sont pris en charge.

Le droit social est aujourd'hui d'application complexe. Les litiges qui y sont liés sont récurrents et impactent tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises.

Le Conseil de Prud'hommes peut condamner l'entreprise au paiement de dommages et intérêts dont les conséquences financières sont lourdes à supporter. L'équilibre financier de votre agence peut être remis en cause.



LES CYBERATTAQUES



Virus informatique, blocage du système informatique, vol de mot de passe, divulgation non autorisée d'informations confidentielles, malveillance...

Chaque jour, votre agence peut être exposée à des atteintes à vos données et à vos systèmes informatiques.

Les conséquences d'une cyberattaque peuvent avoir un impact majeur sur le fonctionnement de votre agence et sur ses finances.

Vous disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de cyberattaque.

Votre agence est protégée contre les conséquences d'atteintes aux données informatiques, qu'elles soient d'origines malveillantes ou résultant d'une erreur.

L'indemnisation est optimale, avec une assistance technique, juridique et de gestion de crise, pour poursuivre votre activité en toute sérénité.

La **prise en charge est complète** pour les préjudices subis et causés par votre agence en cas d'atteinte au système informatique et à ses données numériques.

Le Groupe SMA, un partenaire à vos côtés

SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier.

Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des solutions d'assurance complètes, adaptées à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Leader du marché, il accompagne depuis plus de 160 ans tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.

Au travers de SMAvie, des solutions d'épargne, de santé, de prévoyance et de retraite, pour vous en tant que dirigeant ou pour vos salariés, peuvent également vous être proposées.

Le conseiller SMABTP, un spécialiste à votre écoute

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, votre conseiller SMABTP vous aide à définir ou faire évoluer votre couverture d'assurance.

Son implantation locale en région au plus près de vous, sa connaissance de votre métier et de ses risques lui permet de vous recommander les solutions les plus adaptées à votre agence.

À votre écoute pour prendre en compte la réalité économique de vos activités et bien entendu vos attentes, il apporte des réponses précises à chacune de vos interrogations.



SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

Retrouvez-nous sur



www.groupe-sma.fr

Contrat élaboré par SGAM BTP ASSURANCES pour le compte des Mutuelles affiliées.

SMABTP • SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances,
RCS PARIS 775 684 764 • 8 rue Louis Armand - CS 71201 • 75738 PARIS CEDEX 15